

29.08.2024 – 09:00 Uhr

L'Initiative biodiversité freine le développement des énergies renouvelables

Aarau (ots) -

Les organisations aeesuisse, Suisse Eole, l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, Swiss Small Hydro et l'Association des entreprises électriques suisses AES défendent avec conviction le NON à l'Initiative biodiversité du 22 septembre. Cette dernière met en péril le développement de toutes les énergies renouvelables en créant une insécurité juridique, en aggravant les conflits d'intérêts et en conduisant à des procédures de demande d'autorisation encore plus longues. L'initiative met ainsi en péril la sécurité d'approvisionnement et les objectifs climatiques de la Suisse.

L'Initiative biodiversité va trop loin et est trompeuse. En effet, l'initiative demande bien plus que la protection de la biodiversité et des paysages. Elle exige également que les sites, les lieux historiques et les monuments culturels dignes de protection soient préservés et que le patrimoine architectural soit conservé. Les conséquences pour le développement urgent des énergies renouvelables seraient fatales: de nombreuses surfaces, zones et infrastructures bénéficieraient d'une protection complète; ce qui les rendrait inéligibles au développement de l'électricité propre suisse.

La mise en oeuvre de l'Initiative biodiversité est une boîte noire. Contrairement à ce qu'affirment les défenseurs de l'initiative, il n'y a aucune garantie que la mise en oeuvre n'entre pas en conflit avec les objectifs de la loi pour l'électricité. Une acceptation créerait ainsi une grande insécurité juridique, compliquerait énormément la pesée des intérêts entre protection et utilisation et conduirait à des procédures d'autorisation encore plus longues pour les projets d'infrastructures énergétiques. Les objectifs de la loi pour l'électricité seraient à nouveau annulés quelques mois seulement après l'adoption par une large majorité.

Énergie renouvelable = protection du climat = biodiversité

Toutes les énergies renouvelables seraient concernées. De nombreux projets hydroélectriques – dont les 16 projets de stockage importants pour plus d'électricité en hiver prévus par la loi pour l'électricité –, des installations solaires sur les espaces disponibles, des parcs éoliens et des projets de réseau électrique ne pourraient être réalisés qu'avec de grands retards, voire pas du tout. Il y aurait également des conséquences négatives pour les installations photovoltaïques sur les toits et les façades, car l'initiative veut renforcer la culture architecturale et étendre la protection des monuments historiques.

Pour ces raisons, les associations de la branche de l'électricité aeesuisse, Suisse Eole, l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, Swiss Small Hydro et l'Association des entreprises électriques suisses AES défendent avec conviction le NON à l'Initiative biodiversité du 22 septembre.

De leur point de vue, développer les énergies renouvelables est la seule solution si la Suisse veut garantir son approvisionnement en électricité au cours des prochaines décennies et faire face à l'urgence climatique. L'objectif zéro émission nette ne peut être atteint que si les énergies fossiles nuisibles au climat sont remplacées par l'électricité. Pour ce faire, de nouvelles infrastructures énergétiques sont nécessaires; au niveau des installations de production comme des réseaux. Un climat propice est à son tour la base de la biodiversité. L'équation est simple: énergie renouvelable = protection du climat = biodiversité.

La loi pour l'électricité tient suffisamment compte de l'environnement et du paysage

Avec la loi pour l'électricité, le 9 juin 2024, près de 70 % de l'électorat a posé les jalons pour une électricité suisse plus propre. En parallèle, la loi pour l'électricité fixe des limites claires au développement des énergies renouvelables en définissant où il peut et ne peut pas avoir lieu. Du point de vue de la protection de la nature et du paysage, la loi pour l'électricité est un acquis, raison pour laquelle les grandes associations environnementales l'ont également soutenue.

Ce qu'en disent les associations:

Susanne Vincenz-Stauffacher, présidente de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux et conseillère

nationale: "En voulant délimiter des zones protégées supplémentaires, l'initiative compromet le développement nécessaire de l'hydroélectricité. L'objectif de l'initiative est donc clairement en contradiction avec ceux du développement de l'hydroélectricité, tels qu'ils ont été confirmés par le peuple et le Parlement dans la loi pour l'électricité récemment adoptée. Pourtant, l'énergie hydraulique est l'épine dorsale de l'approvisionnement en électricité de la Suisse et un facteur éminemment important pour la sécurité d'approvisionnement."

Benjamin Roduit, président de Swiss Small Hydro - Association suisse pour la petite hydraulique et conseiller national: "En se concentrant sur la détermination de nouveaux sites à protéger, l'initiative manque l'effet escompté. En effet, elle freine également la revalorisation de nombreux cours d'eau, telle qu'elle est déjà appliquée dans de nombreux projets hydroélectriques décentralisés sans financement public supplémentaire."

Stefan Batzli, Directeur d'aeesuisse: "Avec la loi pour l'électricité, nous avons déjà décidé de protéger la biodiversité. L'initiative serait un pas en arrière, car elle remettrait déjà en question un bon compromis entre protection et utilité lors de la construction d'installations énergétiques."

Lionel Perret, Directeur de Suisse Eole: "Malgré toute la sympathie que nous éprouvons pour l'Initiative biodiversité, nous devons constater qu'elle crée une énorme insécurité juridique supplémentaire pour les nouveaux projets éoliens, remettant ainsi en question d'utilisation de l'énergie éolienne. Comme les deux tiers de l'électricité éolienne sont produits en hiver, chaque kilowattheure d'énergie éolienne réduit les besoins de stockage et d'importation, comme le montre l'étude Wind Spore menée par EPFZ/ et TU."

Martin Schwab, Président de l'Association des entreprises électriques suisses AES et CEO de CKW: "L'acceptation de l'initiative court-circuiterait immédiatement la loi pour l'électricité. Dans l'optique de protéger le climat et donc la biodiversité, nous devons impérativement remplacer les énergies fossiles par de l'électricité suisse propre. Un non à l'Initiative biodiversité n'est donc pas un non à davantage de biodiversité. Au contraire: la production d'électricité climatiquement neutre fait partie non pas du problème, mais de la solution."

[Communiqué de presse \(PDF\)](#)

Contact:

Claudia Egli, Responsable Communication
Tél. +41 62 825 25 30, claudia.egli@strom.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003757/100922459> abgerufen werden.